

Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.



**AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131**  
**CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**  
**(RÉSOLUTION NUMÉRO 26-03-44)**

**AVIS DE MOTION**

Madame Geneviève Delisle, conseillère au siège numéro 5, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La *Loi sur le patrimoine culturel* et la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (Projet de loi 69) imposent aux municipalités de nouvelles obligations en matière de protection du cadre bâti. Ce projet de règlement vise à prévenir la détérioration des immeubles, particulièrement ceux présentant un intérêt patrimonial.

Le conseil renonce à la lecture du règlement lors de la séance, tout en rendant des copies disponibles pour les membres et le public.

Copie certifiée conforme, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière